



Vie citoyenne, culturelle et sportive
Action culturelle

Décision n° 2024-07

Objet : Contrat d'exposition dans le cadre de l'exposition « Sur le mur rouge, les artistes de Sceaux s'exposent » consacrée à Anne-Gaëlle GILLET

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, dans le cadre de ses activités culturelles et artistiques, la ville de Sceaux valorise les artistes professionnels scéens par le biais du cycle d'expositions « Sur le mur rouge, les artistes de Sceaux s'exposent » à l'hôtel de ville,

Vu le projet de contrat d'exposition avec Anne-Gaëlle GILLET, artiste,

DECIDE de signer le contrat d'exposition avec Anne-Gaëlle GILLET, artiste, pour la période du 30 janvier 2024 au 2 mars 2024.

Fait à Sceaux, le 15 janvier 2024

Philippe LAURENT

